

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR ☒ LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *

☒ LA DESTRUCTION *

☐ LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : ARTELIA

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) Mme Myriam PEREZ (SNCF Réseau - Direction régionale Grand-Est)

Adresse : N° 15 Rue des Francs Bourgeois

Commune STRASBOURG

Code postal 67.000

Nature des activités : Pôle Projets Grand Est - Unité MOA Régénération

Qualification : Pilote d'Opérations

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B7 espèces d'Amphibien: Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>), Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>), Grenouille de Lessona (<i>Pelophylax lessonae</i>), Salamandre tachetée, (<i>Salamandra salamandra</i>), Triton alpestre (<i>Ichthyosaura alpestris</i>), Triton palmé (<i>Lissotriton helveticus</i>), Triton ponctué (<i>Lissotriton vulgaris</i>).	Quelques individus / Plusieurs dizaines pour Triton Palmé et Grenouille de Lessona	Destruction potentielle d'individus en phase travaux
B4 4 espèces de Reptiles: Couleuvre helvétique (<i>Natrix helvetica</i>), Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>), Lézard vivipare (<i>Zootoca vivipara</i>), Orvet fragile (<i>Anguis fragilis</i>).	quelques individus/ plusieurs dizaines pour Lézard des murailles et Orvet fragile	Destruction potentielle d'individus en phase travaux
B5		Déplacements éventuel d'individus avec relâcher immédiat pour réduire le risque de destruction dans le cadre de la séquence ERC

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☒	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☒
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale. Remplacement des tabliers métalliques du pont Rail SNCF traversant le Canal des Houillères à Mittersheim. Ouvrage de la ligne ferroviaire 140 000 de Réding à Metz-Ville. Présence de nombreux désordres structuraux nécessitant son remplacement pour garantir la sécurité de la ligne et des usagers.

Suite sur papier libre - cf dossier joint

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire ☒ avec relâcher sur place ☒ avec relâcher différé ☐

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : relâcher immédiate hors de l'emprise travaux, au droit d'habitats favorables

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle ☒ Capture au filet ☐
Capture avec époussette ☐ Pièges ☐ Préciser :
Autres moyens de capture ☐ Préciser :
Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids ☐ Préciser :
Destruction des œufs ☐ Préciser :
Destruction des animaux ☐ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :
Par pièges létaux ☐ Préciser :
Par capture et euthanasie ☐ Préciser :
Par armes de chasse ☐ Préciser :
Autres moyens de destruction ☒ Préciser : Risque de destruction non-intentionnelle d'individus en phase travaux
(circulation des engins, aménagement des voies d'accès...) ; différentes mesures prises pour limiter ce risque (mise en
défens, habitats attractifs proches...) - cf dossier joint

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐ Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser :
Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser :
Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :
Formation continue en biologie animale ☐ Préciser : Bureau d'étude ARTELIA (ingénieurs écologues)
Autre formation ☒ Préciser : SNCF Réseau (direction, pilotage)

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : ... Démarrage en mai 2027 (aménagement piste d'accès), fin en septembre 2028 (fin remplacement pont rail)
ou la date : ... Remise en état en septembre-décembre 2028. (cf dossier joint pour planning détaillé)

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Grand Est
Départements : Moselle (57)
Cantons :
Communes : Mittersheim

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés ☒ Mesures de protection réglementaires ☐
Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population
de l'espèce concernée : ... cf dossier joint : mise en défens, nivellement des ornières/dépressions, dispositifs de continuité
latérale, mise en fuite...

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

AMO environnement durant les travaux, comptes-rendus d'interventions et de bonne application des mesures ERA..

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ... Schiltigheim
le ... 17/06/2026
Votre signature